



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**



Photo : DDT37

RISQUE FEUX DE FORÊT

PRÉVENIR TOUTE L'ANNÉE POUR MIEUX PROTÉGER

08 JUIN 2023

SOMMAIRE

- 1. UN CONTEXTE DE RISQUE ACCRU, EN FRANCE ET EN CENTRE-VAL DE LOIRE** p.3
 - 1.1. Les effets du changement climatique
 - 1.2. Des incendies majoritairement d'origine humaine

- 2. LES PRINCIPALES ACTIONS DE L'ÉTAT CONTRE LES INCENDIES** p.8
 - 2.1. Prévenir, surveiller, aménager et informer
 - 2.2. Lutter contre les feux par une attaque précoce
 - 2.3. Évaluer précisément et quotidiennement le danger

- 3. PRÉVENIR LE RISQUE INCENDIE EN CENTRE-VAL DE LOIRE : DÉVELOPPER UNE CULTURE DU RISQUE** p.10
 - 3.1. Une valise de communication tous publics

- 4. PRÉVENIR LE RISQUE TOUTE L'ANNÉE POUR LES PROPRIÉTAIRES : LE DÉBROUSSAILLEMENT** p.15
 - 4.1. L'obligation légale de débroussaillement (OLD)
 - 4.2. Le débroussaillement volontaire

1. UN CONTEXTE DE RISQUE ACCRU, EN FRANCE ET EN CENTRE-VAL DE LOIRE

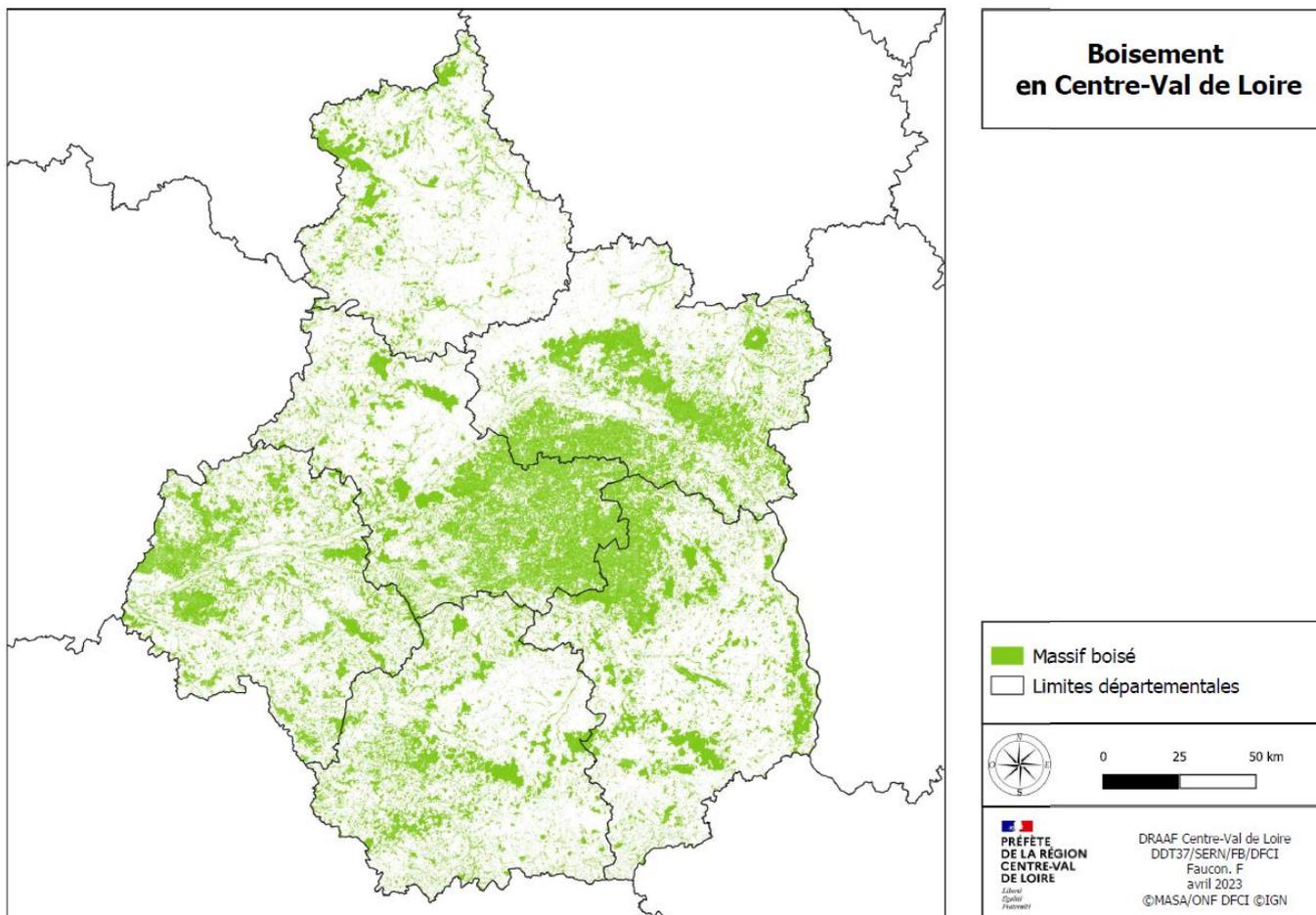
Avec une surface couvrant un quart du territoire national, soit 15 millions d'hectares de forêt constitués de plus de 130 espèces différentes d'arbres, la France occupe la troisième place des pays les plus boisés de l'Union européenne.

La forêt en région Centre-Val de Loire s'étend sur 957 000 hectares ce qui représente un taux de boisement d'environ 26% (France métropolitaine : taux de boisement 31%). C'est la 6^{ème} région la plus boisée de France.

A l'échelle départementale, ce taux de boisement s'étale entre 13 % pour l'Eure-et-Loir et 37 % pour le Loir-et-Cher.

Tableau répartition boisement/département

Départements de la Région Centre-Val de Loire	Taux de boisement en 2021 (Source : IGN-Inventaire forestier)
Eure-et-Loir	13%
Indre	21%
Cher	26%
Indre-et-Loire	27%
Loiret	31%
Loir-et-Cher	37%



Répartie sur 43 communes, la forêt d'Orléans (Loiret) est la plus grande forêt domaniale de l'Hexagone (35 000 ha). D'autres massifs, comme les forêts domaniales de Châteauroux (Indre), de Chinon (Indre-et-Loire), de Loches (Indre-et-Loire) ou encore de Blois (Loir-et-Cher) rejoignent, aux côtés de la forêt d'Orléans, la série des forêts emblématiques de la région.

Les forêts du Centre-Val de Loire sont en grande majorité (80%) constituées de feuillus (chênes, charmes, châtaigniers). Les principaux résineux (20%) sont les pins sylvestres, laricio et maritime.

La forêt privée représente 86 % de l'espace boisé, la forêt publique en représente 14% (répartie entre 86% de domaniales et 14% de communales).

Au total en 2022, la surface brûlée en France (forêts, cultures et espaces naturels) représente 72000 hectares. Les 3 feux hors norme survenus en Gironde (25 000 ha) ont alourdi un bilan déjà plus élevé que les moyennes décennales, comparable à ceux de 2003, 1989 et 1976. Plus de 19711 départs de feux ont été comptabilisés au cours de la saison, dont 547 feux de plus de 5 hectares et 12 de plus de 1000 hectares (97 % des feux sont donc traités par les moyens de lutte avant qu'ils ne dépassent les 5 hectares).

Le risque feux de forêt s'étend progressivement à la quasi-totalité du territoire métropolitain.

90 départements ont été concernés par un événement significatif en 2022. Illustrations concrètes des conséquences du dérèglement climatique, la sécheresse chronique et les vagues de chaleurs caniculaires qui ont touché l'ensemble du pays lors de l'été 2022 sont les facteurs aggravants d'un lourd bilan concernant la lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels.

Avec un climat plus humide que celui du sud de la France, la région Centre-Val de Loire présentait jusqu'à maintenant un faible risque « feux de forêts ». Seul le département d'Indre-et-Loire a vu certaines de ses forêts classées comme particulièrement exposées au risque incendie par décret du 29 mars 1952.

Toutefois, le rapport "Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts", produit en juillet 2010 par l'IGN, l'ONF et Météo France à la demande des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de l'Environnement a modélisé, à l'horizon 2040 et en tenant compte de conditions climatiques plus sèches et chaudes en période estivale en France, l'évolution du risque lié aux incendies.

Au cours des dernières années, la région Centre-Val de Loire a subi plusieurs sécheresses (2003, 2017 et 2019), au cours desquelles plusieurs départs de feux ont été constatés.

- 25/07/2019 : Manchecourt-Chateaufort/Loire-Pressigny les Pins/45 : 670ha
- 01/09/2019 : Pruniers-en-Sologne/41 : 60ha
- 04/09/2019 : Migné/36 : 200ha
- 18/09/2019 : Chalais/36 : 200ha
- 27/07/2020 : Vienne-en-Val/45 : 250ha
- 14/09/2020 : Souesmes/41 : 50ha - intervention bombardier d'eau (Dash)
- 28/08/2022 : Nancray-sur-Rimarde/45 : 200ha

L'analyse des indices donnés par Météo-France sur les étés 2019 et 2020 confirme cette tendance. En effet, le nombre de jours à risque important (indice feu météorologique (IFM) > 40) en région a été similaire à la moyenne annuelle constatée dans la zone Sud et très supérieure à la moyenne de la région (environ 30 jours).

Malgré son hétérogénéité de remplissage en Centre-Val de Loire, la base de données sur les incendies de forêts en France (BDIFF) permet de constater qualitativement un nombre de plus en plus important de départs de feux dans la région.

1.1. Les effets du changement climatique

50% des forêts métropolitaines seront soumises au risque incendie élevé dès 2050 selon la Mission interministérielle Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts.

Les effets du changement climatique aggrave le risque incendie de forêt : les zones exposées devraient **s'étendre en France métropolitaine vers le Nord-Ouest** (Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire et Bretagne).

Il est également probable que **la saison des incendies de forêt s'allonge dans l'année**, passant de 3 mois actuellement à 6 mois dans un avenir proche.

Les incendies devraient aussi être plus intenses et plus rapides compte tenu des sécheresses accrues. Dans ces conditions, l'augmentation de grands feux pourraient entraîner de fortes régressions des peuplements forestiers dans les régions les plus exposées.

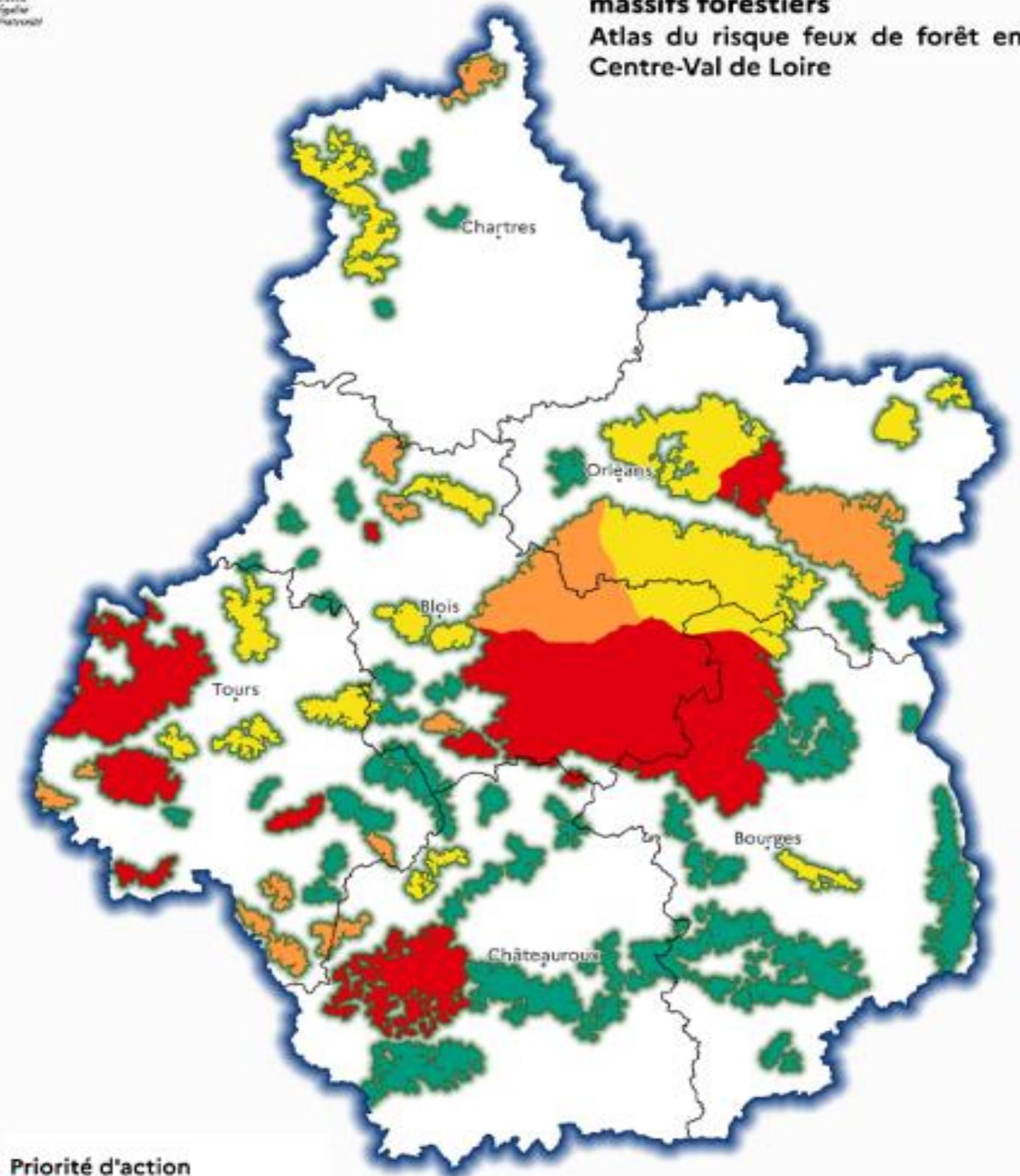
En 2010, une modélisation du ministère de l'Agriculture prévoyait que la région Centre-Val de Loire ne soit exposée à un risque feux de forêt élevé similaire à celui des forêts de la région Nouvelle-Aquitaine qu'à horizon 2040. Les récents feux, dont ceux de l'année 2022, ont amené le ministère à mettre à jour ces données qui tendent à prouver que cette situation est déjà atteinte.

L'atlas régional des feux forêt, réalisé par la DREAL avec les différents acteurs de la gestion de ce risque, identifie 40 massifs prioritaires qui concernent plus de 500 communes dont 205 en priorité d'action n°1 et 115 en priorité d'action n°2. Parmi les massifs les plus à risques, on identifie le secteur de Chinon, la Sologne, le secteur de la Brenne et la Forêt d'Orléans. Mais au final, c'est bien l'ensemble des territoires de la Région qui peuvent être impactés par des feux de forêt ou de végétation.



Priorisation d'action pour les massifs forestiers

Atlas du risque feux de forêt en Centre-Val de Loire



Priorité d'action

- 1
- 2
- 3
- 4

■ Limite des massifs forestiers



Sources : DREAL CVL

Réalisation : SEBRiNaLIMRN, avril 2021

En termes d'impacts, tout incendie a des conséquences immédiates sur les principales fonctions de la forêt :

- **économique** : perte de valeur et de production de bois, impact sur les activités économiques et touristiques ;
- **environnementale** : atteinte à la biodiversité et aux paysages ;
- **sociale** : accueil du public, chasse ;
- **prévention d'autres risques** : chute de pierres, glissements de terrain, érosion, crues torrentielles, avalanches en montagne ;
- **protection générale** : régulation du régime hydrique, qualité de l'eau, épuration de l'air, stockage du carbone.



Au-delà des massifs forestiers, face au réchauffement climatique et à la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes les zones de cultures et de landes sont aussi de plus en plus exposées au risque d'incendie.

En 2019 dans l'Indre et en 2020 dans le Loir-et-Cher, des feux de cultures et de forêts incontrôlés ont exposé la population de nombreux hameaux. Les services de secours ayant atteint leur capacité de réponse maximale, plusieurs dizaines d'hectares de forêt sont partis en fumée. En 2020, pour la première fois, des avions bombardiers d'eau ont été mobilisés sur l'un des incendies de la région.

Le réchauffement climatique augmente ainsi la fréquence des étés secs et chauds favorables aux incendies en région Centre-Val de Loire. Il rend nécessaire la mise en place d'actions de prévention.

1.2. Des incendies majoritairement d'origine humaine

Les statistiques sur les feux de forêt montrent que 90 % des départs de feu sont d'origine humaine, et plus de 50 % des départs de feux sont dus à des imprudences et à des comportements dangereux.

On identifie les causes suivantes :

- accidentelles : lignes électriques, chemin de fer, véhicules, dépôt d'ordures ;
- intentionnelles : malveillance ;
- involontaires dues aux travaux : travaux forestiers, travaux agricoles, travaux industriels et publics ;
- involontaires dues aux particuliers : travaux, loisirs, jets d'objets incandescents.

80 % des feux d'espaces naturels (forêts ou espaces agricoles) se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations, du fait des imprudences liées aux diverses activités de loisir (pique-nique, ...) qui se déroulent souvent à proximité d'aires de stationnement, aux abords des forêts.

En appliquant les bons gestes au quotidien, plus de la moitié des départs de feux pourraient être évités.

2. LES PRINCIPALES ACTIONS DE L'ÉTAT CONTRE LES INCENDIES

C'est grâce à une politique globale que la gestion des risques de feux de forêt s'organise dans notre pays, depuis la prise en compte du risque dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, la prévention au quotidien et la diffusion des bons comportements, la surveillance des massifs, l'anticipation des risques jusqu'à une lutte sous différentes formes contre les feux, ainsi que la recherche des causes et d'éventuels actes délictuels pour traduire les auteurs devant la justice. Les services de l'État mais aussi les services d'incendie et de secours, les communes, les intercommunalités, les conseils départementaux, les associations et les comités feux de forêt sont mobilisés pour lutter contre ce type de feu.

2.1. Prévenir, surveiller, aménager et informer

La politique de défense de la forêt contre les incendies, pilotée par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, repose sur 4 grands axes :

- Prévoir le risque et traiter les causes (météo, réseau hydrant, recherche des causes...);
- Surveiller les forêts pour détecter les départs de feux et intervenir rapidement (patrouilles, guet...);
- Équiper, aménager et entretenir l'espace rural, dont l'espace forestier (coupures de combustibles, débroussaillage, équipements de surveillance et d'intervention, signalisation, cartographie...);
- Informer le public et former les professionnels.

Le succès de cette politique repose essentiellement sur :

- Une politique volontariste de prévention (réduction de la biomasse, obligations légales de débroussaillage, brûlages dirigés, dispositif de patrouilles estivales, etc.);
- Des interventions précoces et massives sur feux déclarés (stratégie d'attaque massive des feux naissants);
- Une coordination prévention-lutte, sous l'autorité des préfets de zone de défense et de sécurité.

Le fonds vert, effectif depuis début janvier 2023, a notamment pour objectif de permettre l'adaptation des territoires au changement climatique. Dans ce cadre, il vise à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales pour amplifier l'efficacité de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation. Doté d'une enveloppe de plus d'un million d'euros pour 2023 en Centre – Val de Loire, le dispositif peut par exemple financer des études préalables ou des installations de systèmes de vidéo détection des départs de feux, des créations de zones coupe-feu, de pistes de défense, création de citernes et réserve d'eau, de création ou mise aux normes de voies de desserte, etc...

La maîtrise de l'occupation des sols est aussi une composante majeure des politiques de prévention des risques incendie de forêt. Les documents d'urbanisme tels que les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales ont vocation à participer à la mise en œuvre des politiques de prévention des risques. Ils permettent de limiter l'exposition des personnes et des biens. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur les éléments de connaissances et documents fournis par les différents acteurs consultés en début de leur procédure d'élaboration.

2.2. Lutter contre les feux par une attaque précoce

L'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie française. Pour être traité efficacement dans les secteurs où le risque incendie est élevé, un feu doit avoir parcouru moins de 1 hectare lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre.

En période de risque élevé, ce principe doit permettre d'attaquer tout feu dans les 10 minutes suivant sa détection. L'intervention repose alors sur la mobilisation prévisionnelle des moyens de lutte, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers des différents services d'incendie et de secours (déployés dans les massifs sensibles aux côtés des agents forestiers, des comités communaux feux de forêt...) ou des moyens nationaux. Afin de limiter le développement important des incendies, l'attaque précoce doit être concomitante avec un engagement massif de personnels et de matériels afin de limiter le développement d'un sinistre et de perdre sa maîtrise.

2.3. Évaluer précisément et quotidiennement le danger

Grâce à une intense collaboration avec Météo-France, l'Office national des forêts (ONF), les services d'incendie et de secours (SDIS), les centres opérationnels disposent quotidiennement d'éléments d'évaluation du risque incendie de forêt. La coopération avec ces services permet des analyses approfondies et d'affiner l'appréciation du danger.

Parmi les nouvelles mesures décidées par le Gouvernement à la suite des incendies de l'été 2022, figure la mise en service d'une « météo des forêts » pour informer les citoyens sur le risque de feux de forêt et de végétation afin qu'ils adoptent les bons comportements pour éviter les incendies et s'en protéger. La météo des forêts apportera une information synthétique aux citoyens sur la sévérité du risque feu, pour les deux prochains jours, à partir des prévisions des conditions propices à l'éclosion et à la propagation de feux de forêt et de végétation : pluie, humidité et température de l'air, force du vent, état de sécheresse de la végétation.

L'information cartographique se présentera sous la forme d'une échelle à 4 niveaux de risque par département. Des messages de prévention accompagneront les niveaux de risque les plus élevés.

L'information cartographique sera produite tous les jours par Météo-France en fin d'après-midi, de mi-mai à fin septembre, avec une première carte qui traduira le niveau de risque pour la journée du lendemain, et une seconde carte pour le surlendemain.

Elle sera diffusée par Météo-France sur ses supports digitaux et a vocation à être relayée largement.

Des départements de la région Centre-Val de Loire, en parallèle de la « météo des forêts », ont des indices opérationnels qui peuvent avoir des prescriptions réglementaires. Ces indices associent les conditions météorologiques à la pression opérationnelle des SDIS sur le terrain.

3. PRÉVENIR LE RISQUE INCENDIE EN CENTRE-VAL DE LOIRE : DÉVELOPPER UNE CULTURE DU RISQUE

La prévention du risque feux de forêt passe avant tout par des comportements responsables.

Pour cela la communication pour prévenir les incendies vise 3 grands objectifs :

- Réduire les départs de feux accidentels ;
- Agir pour limiter la propagation des feux ;
- Adopter les bons réflexes de sauvegarde.

3.1. Une valise de communication tous publics

Pour **diffuser une culture du risque incendie au niveau régional**, un groupe de travail dédié à la communication réunissant DREAL, DRAAF, DDT, SDIS, ONF, CRPF, syndicats professionnels, assureurs, propriétaires forestiers privés de la région Centre-Val de Loire s'est constitué dans l'objectif de créer des supports de communication grand public pour sensibiliser et informer en continu sur le risque feux de forêt.

Il s'agit de rappeler des gestes élémentaires tant en matière de prévention au quotidien qu'en période de crise et de souligner les comportements qui peuvent sembler anodins mais qui peuvent avoir de graves conséquences sur la forêt. Cette sensibilisation s'adresse aux enfants comme aux adultes.

La valise de communication régionale ainsi constituée a aussi vocation à être largement diffusée auprès des collectivités locales, écoles, syndicats professionnels, etc. Les visuels sont facilement reproductibles en format A3 pour de l'affichage.

Des formats de visuels et vidéos pour diffusion via les réseaux sociaux sont également proposés.

Les visuels vous sont présentés aux pages suivantes.

Une affiche de sensibilisation recto-verso est créée à l'attention des enfants (6 à 10 ans environ) afin de les sensibiliser par l'intermédiaire d'un jeu de piste au recto du document, aux gestes à respecter en forêt et à proximité; le verso est destiné tant aux enfants qu'aux adultes pour recontextualiser la forêt, avec un fil conducteur : la forêt est fragile et cette fragilité, notamment face au risque feu, s'accroît avec le changement climatique.

ATTENTION AU FEU

POUR UNE FORÊT EN SÉCURITÉ

PAS DE BARBECUE

NE PAS BLOQUER LES ACCÈS AUX CHEMINS

NE PAS FUMER PAS DE MÉGOT JETÉ PAR TERRE

PAS DE FEU NI DE CAMPING

PAS DE CIRCULATION AVEC UN VÉHICULE À MOTEUR SUR UNE PISTE FORESTIÈRE

PAS DE PÉTARDS OU DE FEUX D'ARTIFICE PAS DE LANTERNES VOLANTES

PAS DE STATIONNEMENT SUR LE BAS-CÔTÉ ET LES ZONES HERBEUSES

PAS DE TRAVAUX FAISANT DES ÉTINCELLES LES JOURS DE RISQUE INCENDIE

Office National des Forêts
REPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF

LA FORÊT EN BREF

LA FORÊT EN FRANCE

17,1 millions d'hectares de forêts en France métropolitaine

31% du territoire métropolitain est recouvert de forêts

8,24 millions d'hectares de forêts dans les 5 départements d'Outre-mer

LA FORÊT EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

6^{ème} région la plus boisée de France

23% couvert par la forêt = 940 000 hectares

Foillies 80% Résineux 20%

Les principales espèces : Chêne, Pin sylvestre

LA FORÊT A PLUSIEURS FONCTIONS COMPLÉMENTAIRES

ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ
Elle accueille 190 espèces d'arbres (essentiellement le chêne, le hêtre et le pin) et de nombreuses espèces animales et végétales (75% de l'ensemble des espèces vivantes) dont 120 espèces d'oiseaux et 30 000 espèces de champignons.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES
Elle atténue le changement climatique en stockant le carbone dans le bois ("puits de carbone"). La forêt française absorbe 63 millions de tonnes de CO2 chaque année.

RÔLE SOCIO-ÉCONOMIQUE
Elle fournit une ressource durable et une énergie renouvelable. Le bois permet de réaliser des constructions bas carbone et des produits écologiques. La forêt est aussi un lieu de loisirs et de tourisme.

RÉGULATION DU CYCLE DE L'EAU
Elle joue un rôle important dans le cycle de l'eau par l'évapotranspiration des arbres. Les arbres permettent l'infiltration de l'eau dans le sol et participent à sa filtration, le couvert végétal permet de rafraîchir l'air.

PROTECTION DES SOLS
Elle protège la qualité et la rétention des sols contre les inondations, avalanches, chutes de blocs et glissements de terrain.

MAIS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE MENACE LA FORÊT

MULTIPLICATION DES SÈCHERESSES
Depuis 2018, plus de 300 000 hectares de forêts publiques en France ont subi un taux de mortalité inédit. C'est 30 fois la superficie de Paris.

FEUX DE FORÊTS
En 2022, la superficie brûlée est de 66 000 hectares contre 9 625 en moyenne entre 2006 et 2021 (soit presque sept fois plus).

INSECTES RAVAGEURS ET CHAMPIGNONS
La sécheresse rend les arbres plus vulnérables aux insectes ravageurs, notamment les scolytes. Châtaigniers et frênes sont les principales victimes de nouveaux champignons.

LA FORÊT EST FRAGILE IL FAUT FAIRE ATTENTION À CERTAINS GESTES

90% DES FEUX DE FORÊT ONT UNE ORIGINE HUMAINE

Si tu vois de la fumée ou un feu en forêt, appelle le **18** ou fais le **112** | Si tu es sourd, malentendant ou si tu as des difficultés pour parler, fais le **114**

Office National des Forêts
REPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF

Trois affiches d'informations et de prévention, à l'attention des promeneurs, des zones touristiques en forêt ou à proximité, campings etc. :

- Une affiche « verte » hors saison à risque pour rappeler des gestes simples à respecter
- Une affiche « rouge » pour la saison à risque et crise où sont rappelées des interdictions, avec des messages forts
- Une affiche « Réagir » rappelant la conduite à tenir face à un feu ou un dégagement de fumée.

Ces mêmes affiches sont déclinées en anglais.

Respectons les bons gestes en forêts **FEUX DE FORÊT**

EN FORÊT OU À PROXIMITÉ



NOS FORÊTS SONT EXPOSÉES AU RISQUE INCENDIE RESPECTONS DES CONSEILS SIMPLES POUR LES PROTÉGER

La région Centre-Val de Loire est exposée **FEUX DE FORÊT**

EN FORÊT OU À PROXIMITÉ NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU !



EN CAS D'INCENDIE APPELER LE 18 ou 112 **114**

RÉAGIR FEUX DE FORÊT

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU, DE FUMÉES DONNEZ L'ALERTE IMMÉDIATEMENT

APPELEZ LES SECOURS
 COMPOSEZ LE 18 OU LE 112
 SI VOUS ÊTES SOURD, MALENTENDANT, SI AVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS EXPRIMER, COMPOSEZ LE 114

LOCALISEZ LA ZONE
 AU TÉLÉPHONE AVEC LES SECOURS, GARDEZ VOTRE CALME ET LOCALISEZ LA ZONE EN ÉTANT LE PLUS PRÉCIS SI POSSIBLE :

- LIEU
- NUMÉRO DE PARCELLE (affiché sur les arbres au niveau des carrefours entre parcelles)
- NOM D'ALLÉE FORESTIÈRE OU DE CARREFOUR
- COORDONNÉES GPS (coordonnées GPS accessibles via votre smartphone)

METTEZ VOUS À L'ABRI
 NE VOUS APPROCHEZ PAS DE LA ZONE DE FEU
 REJOIGNEZ AU PLUS VITE UNE ZONE PROTÉGÉE EN FUYANT DOS AUX FUMÉES
 CONFINEZ VOUS DANS VOTRE LOGEMENT SI VOUS HABITEZ À PROXIMITÉ

NE GÊNEZ PAS LES SECOURS
 N'OBSTRUEZ PAS LES VOIES D'ACCÈS À LA FORÊT
 NE VOUS APPROCHEZ PAS DES ZONES D'INTERVENTION

INCENDIE FUMÉES APPELEZ LE 18 ou 112 **114**
 Sourds, malentendants, difficultés pour parler, faites le

Une série d'affiches de sensibilisation grand public, à messages forts, pour montrer qu'un geste, qui peut sembler anodin pour son ou ses auteurs, a des conséquences dramatiques sur la flore, la faune, mais aussi sur les acteurs de terrain luttant contre les incendies. Ces affiches sont également déclinées en anglais.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE



**NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU
EN FORÊT OU À PROXIMITÉ**
La région Centre - Val de Loire est
exposée au risque de feux de forêt

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE



**NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU
EN FORÊT OU À PROXIMITÉ**
La région Centre - Val de Loire est
exposée au risque de feux de forêt

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE



**NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU
EN FORÊT OU À PROXIMITÉ**
La région Centre - Val de Loire est
exposée au risque de feux de forêt

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE



**NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU
EN FORÊT OU À PROXIMITÉ**
La région Centre - Val de Loire est
exposée au risque de feux de forêt



**NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU
EN FORÊT OU À PROXIMITÉ**
La région Centre - Val de Loire est
exposée au risque de feux de forêt



**NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU
EN FORÊT OU À PROXIMITÉ**
La région Centre - Val de Loire est
exposée au risque de feux de forêt

L'objectif est ainsi de renforcer une acculturation du public au risque de feux de forêt dans notre région. Cette sensibilisation doit aussi s'accompagner d'une meilleure diffusion de l'information de l'état du risque au niveau de chaque département.

4. PRÉVENIR LE RISQUE TOUTE L'ANNEE POUR LES PROPRIÉTAIRES : LE DÉBROUSSAILLEMENT

Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, à cause d'une action humaine. Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et le feu se propage grâce aux arbustes et branches mortes plus proches du sol vers les cimes des arbres. Le feu est alors difficile à contrôler, car il se propage rapidement dans le feuillage des arbres et d'un arbre à l'autre, notamment lorsque les branches se touchent. La masse combustible étant très importante, le front de flammes généré est très puissant, difficilement maîtrisable et peut occasionner des dégâts importants.

Le débroussaillage est une mesure efficace qui doit désormais être mise en œuvre en région Centre-Val de Loire.

Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe avec moins de dommages et le travail des sapeurs-pompiers est sécurisé et facilité. Plus de moyens de secours peuvent dès lors être mobilisés pour la lutte contre le feu de forêt.

Le débroussaillage protège l'habitation et évite la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.

4.1. L'obligation légale de débroussaillage (OLD)

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation, il s'agit alors d'une Obligation légale de débroussaillage (OLD). Le propriétaire est alors tenu de débroussailler les 50 mètres autour des constructions. Le périmètre débroussaillé peut s'étendre sur son jardin, mais également sur un terrain non bâti voisin. Dans le périmètre soumis à OLD en zone U*, l'intégralité de la parcelle bâtie ou non doit être débroussaillée. L'accès au terrain voisin est soumis à l'autorisation du propriétaire; à défaut le propriétaire endosse la responsabilité du débroussaillage.

Les OLD sont définies par les articles L.131-10 à L.131-16 et L.134-5 à L.134-18 du Code forestier. Les OLD ne sont applicables que sur les massifs réputés à risque feux de forêt avec localement la prise d'un arrêté préfectoral spécifique.

Actuellement en région Centre-Val de Loire, seul le département d'Indre-et-Loire a des massifs forestiers soumis à OLD.

Pour la première fois, le Gouvernement a lancé en 2023 une campagne d'information visant à faire connaître par courrier les obligations légales de débroussaillage aux propriétaires concernés, à leur expliquer l'intérêt du débroussaillage et à leur faire savoir quand et comment débroussailler.

L'essentiel sur cette campagne d'information préventive est à retrouver sur feux-foret.gouv.fr

* La zone U est une zone définie par l'article R151.18 du Code de l'urbanisme. Le terme de zone U qualifie « les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. »

4.2. Le débroussaillage volontaire

Si le terrain n'est pas soumis à l'obligation légale de débroussaillage, le débroussaillage reste tout de même recommandé si l'habitation est proche d'une zone boisée.

Le débroussaillage consiste à créer de la discontinuité dans la végétation et à réduire la quantité de combustible végétal pour :

- assurer une autoprotection des personnes et des biens,
- permettre le confinement des habitants dans leur maison,
- sécuriser et faciliter les interventions des pompiers en cas de sinistre,
- éviter une trop grande mobilisation des moyens de lutte pour la défense des zones habitées au détriment de celle de la forêt,
- minimiser le risque de départ de feu accidentel à partir des habitations.

Visuel recto-verso à l'attention des particuliers :

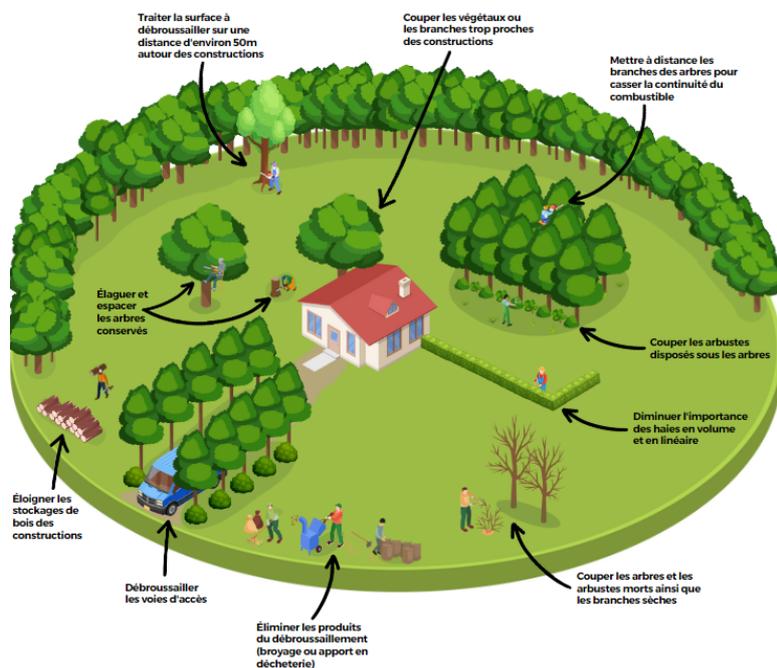


Le débroussaillage représente la mesure de prévention la plus courante et la plus efficace pour prévenir les incendies et/ou limiter leur propagation et leur intensité.

En enlevant une quantité importante de « nourriture » du feu, le débroussaillage diminue la combustibilité de la zone (potentialité à brûler tant qu'il y a de la matière) et contribue à limiter la propagation de l'incendie.

Un débroussaillage bien fait, autour de la maison rendra donc cette dernière moins vulnérable et en fera un refuge plus sûr, en attendant les secours.

Le débroussaillage aux abords de la maison et des chemins d'accès facilite l'accès et l'arrivée des secours.



Retrouvez plus d'informations sur le débroussaillage via l'adresse ci-dessous ou en scannant le QR code

<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>



Visuel recto-verso à l'attention des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

ICPE

DÉBROUSSAILLEZ POUR VOTRE SÉCURITÉ

10 BONNES PRATIQUES

Anticiper le débroussaillage, si possible avant les périodes de fortes chaleurs

Intégrer dans son analyse de risques les feux entrants (y compris fumées, flammèches) tant pour les installations industrielles que pour les bâtiments

Examiner la vulnérabilité des stockages extérieurs et en particulier des réservoirs de produits inflammables au regard de la proximité d'espaces forestiers et des effets dominos possibles au sein des installations

Veiller au maintien et à l'accessibilité des moyens d'intervention et de la ressource en eau

Élaborer et tenir à jour des procédures sous forme de fiches réflexes, en associant le personnel

INFORMATION
Un incendie sur une installation industrielle peut être à l'origine d'un feu de forêt ou de végétation s'il n'y a pas de protection. Une installation industrielle peut aussi être vulnérable au feu de forêt ou de végétation en fonction de sa localisation. En cas de feux de forêt ou de végétation, le débroussaillage permet de ralentir, voire de stopper la propagation du feu, de réduire les émissions de chaleur et de gaz et d'empêcher les flammes d'atteindre certaines parties inflammables ou combustibles.

RÈGLEMENTATION
Au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'ensemble des installations doit être maintenu propre et entretenu en permanence. Certaines activités font l'objet de prescriptions spécifiques par voie d'arrêtés préfectoraux ou ministériels portant sur le désherbage et le débroussaillage des abords immédiats des locaux abritant des matières dangereuses ou combustibles. Consulter l'Arrêté Préfectoral relatif au débroussaillage, les Arrêtés Municipaux et les documents d'urbanisme (POS/PLU) dans lesquels on peut retrouver des prescriptions relatives au débroussaillage.

Adapter les autorisations de travaux délivrées (permis de feux pour disqueuse, moteurs thermiques par exemple) aux conditions climatiques

Traiter la surface à débroussailler sur une distance de 50m autour des constructions

Mettre à distance les branches des arbres pour casser la continuité du combustible

Élaguer et espacer les arbres conservés

Couper les végétaux ou les branches trop proches des constructions

PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRAL DE LOIRE

FACE AU FEU MIEUX VAUT PRÉVENIR

ICPE

Le débroussaillage représente la mesure de prévention la plus courante et la plus efficace pour prévenir les incendies et/ou limiter leur propagation et leur intensité.

En enlevant une quantité importante de « nourriture » du feu, le débroussaillage diminue la combustibilité de la zone (potentialité à brûler tant qu'il y a de la matière) et contribue à limiter la propagation de l'incendie. Un débroussaillage bien fait autour des constructions rendra donc ces dernières moins vulnérables et en fera un refuge plus sûr, en attendant les secours. Le débroussaillage aux abords des constructions et des chemins d'accès facilite l'accès et l'arrivée des secours. **Débroussaillage n'est pas synonyme de déboisement, qui nécessite une autorisation préalable.**

Traiter la surface à débroussailler sur une distance d'environ 50m autour des constructions

Couper les végétaux ou les branches trop proches des constructions

Mettre à distance les branches des arbres pour casser la continuité du combustible

Élaguer et espacer les arbres conservés

Couper les arbustes disposés sous les arbres

Diminuer l'importance des haies en volume et en linéaire

Éloigner les stockages des constructions

Débroussailler et dégager les voies d'accès

Éliminer les produits du débroussaillage (broyage ou apport en déchèterie)

Couper les arbres et les arbustes morts ainsi que les branches sèches

Retrouvez plus d'informations sur le débroussaillage via l'adresse ci-dessous ou en scannant le QR code

<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Élaguer les arbres conservés.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.

Quand débroussailler ?

Chaque année, adoptez le bon calendrier



Coupe des arbres, arbustes et branches.



Entretien de la pelouse pour la garder basse toute l'année et des espaces les plus embroussaillés (herbes et broussailles) avec une débroussaileuse ou une tondeuse puissante.

OCTOBRE

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN



Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACTS PRESSE

**Service régional
de la communication interministérielle**

Lucie LELYON

02 38 81 40 30

**Service départemental
de la communication interministérielle
d'Indre-et-Loire**

Coralie LELOUP

02 47 33 10 06